



ARRÊTÉ

Autorisation de stationner et de circuler N° 4

N° AG 2024- 0924

Le Maire de la Ville de Rodez,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2213-3,

Vu l'arrêté n° AG 2022-1469 en date du 02 décembre 2022,

Vu le Code des transports,

Considérant qu'il appartient au Maire de Rodez de prendre toutes mesures utiles pour déterminer les conditions d'exploitation des taxis sur le territoire de la commune,

Arrête

Article 1 – Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté n° AG 2022-1469 du 02 décembre 2022.

Article 2 - L'autorisation de stationner et de circuler N° 4 est attribuée à Monsieur François MARTINEZ, propriétaire du véhicule de marque Tesla, Model 3 et immatriculé FM-002-CM.

Article 3 - Le titulaire de la présente autorisation est tenu de se conformer strictement à la législation et à la réglementation concernant l'exercice de la profession de taxi.

Tout changement de véhicule devra faire l'objet d'une déclaration, sans délai, à la Mairie.

Article 4 - Le Directeur Général des Services Communaux et le Directeur Départemental de la Sécurité Publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera transmis en Préfecture et publié.

Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Aveyron, à Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique et au pétitionnaire.

Article 5 - La présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur Le Maire ou de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, directement par courrier ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » via le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision concernée.

Rodez, le 9 juillet 2024

Le Maire certifie exécutoire le présent arrêté
Transmis en Préfecture le 12 juillet 2024
Publié le 12 juillet 2024
Notifié le 18 juillet 2024

Le Maire,
Pour le Maire,
L'Adjointe Déléguée,
Signé : Monique BULTÉL-HERMENT
Acte dématérialisé

Je soussigné,

Déclare avoir reçu une ampliation du présent arrêté
Et pris connaissance des prescriptions qui y sont précisées

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Autorisation de stationner et de circuler N° 4

Date de décision: 09/07/2024

Date de réception de l'accusé 12/07/2024

de réception :

Numéro de l'acte : ARAG20240924

Identifiant unique de l'acte : 012-211202023-20240709-ARAG20240924-AR

Nature de l'acte : Arrêtés réglementaires

Matières de l'acte : 6 .1 .7

Libertés publiques et pouvoirs de police

Police municipale

autres

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : AG 2024-0924_Autorisation_circuler_stationner_4_

Taxi_MARTINEZ_François.pdf (99_AR-012-211202023-20240709-

ARAG20240924-AR-1-1_1.pdf)